

LES ENTREPRISES TRÈS FRAGILISÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19

Le gouvernement a décrété un deuxième confinement en novembre dernier en raison de la forte résurgence des contaminations. Les indicateurs conjoncturels font état d'une chute de l'activité économique. Grâce au dispositif de travail partiel, le chômage a à peine augmenté. De plus, l'inflation s'est maintenue à un niveau relativement élevé par rapport à d'autres pays de la zone euro. En 2021, la politique budgétaire va rester très accommodante et le déficit ne pourrait être abaissé qu'à 6,3% du PIB. Après la récession de 2020 (-7,5%), l'économie devrait rebondir de 3,5% en 2021. Le principal risque réside dans l'accroissement de l'endettement des sociétés non financières.

LA REPRISE INTERROMPUE PAR UN DEUXIÈME CONFINEMENT

L'Autriche a assez bien résisté à la première vague de la crise sanitaire, mais la deuxième, cet automne, s'est révélée beaucoup plus sévère. Elle a obligé le gouvernement à imposer un deuxième confinement au début du mois de novembre, entraînant la fermeture des hôtels, bars, restaurants et théâtres au moins jusqu'au 6 janvier 2021. Après une reprise vigoureuse au troisième trimestre (11,1%), le deuxième confinement a provoqué un nouveau ralentissement, quoique moins sévère qu'au printemps. L'indice du climat des affaires de l'institut autrichien WIFO a plongé dans le rouge : dans leur évaluation de la situation actuelle, les entreprises considèrent que celle-ci a empiré et se disent très préoccupées pour les prochains mois. En particulier, les conditions économiques dans les secteurs du tourisme, des transports et des biens de consommation sont jugées très défavorables.

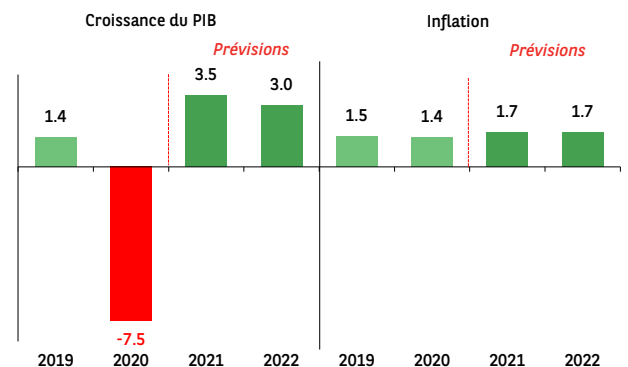
Les conditions du marché du travail ont connu une détérioration, quoique moins sévère que prévu grâce au dispositif du chômage partiel. Le taux de chômage a atteint un pic à 5,9% en juin contre 4,5% avant la crise. Il a reculé, au cours des derniers mois, atteignant 5,4% en octobre. Cependant, l'indicateur avancé du service de l'emploi autrichien laisse entrevoir une augmentation des licenciements dans les semaines à venir.

Pour apporter une aide financière au secteur de l'hôtellerie, le taux de la TVA dans les services de l'hôtellerie et de la restauration a été temporairement abaissé à 5% en juillet 2020. Ce taux restera probablement applicable jusqu'en décembre 2021. Cependant, conformément à la volonté du gouvernement, la baisse du taux de la TVA n'a pas été répercutée sur les consommateurs. En premier lieu, cela pourrait être considéré comme une sorte de compensation pour le secteur, qui doit faire face à une hausse des frais et à une baisse des revenus en raison des réglementations sanitaires visant à arrêter la propagation du virus. De plus, de nombreuses entreprises du secteur font face à des problèmes de liquidité. Par ailleurs, l'inflation est restée relativement élevée par rapport à d'autres pays européens, principalement en raison de la hausse des prix dans le secteur des services. De manière générale, elle est attendue aux environs de 1,5% en 2020.

L'ORIENTATION BUDGÉTAIRE RESTE ACCOMMODANTE

Comme en 2020, plusieurs règles budgétaires, telles que le frein à l'endettement et celles du Pacte européen de stabilité et de croissance, seront suspendues en 2021, en raison de l'impact persistant de la crise de la Covid-19 sur le budget. Les mesures de soutien aux secteurs les plus affectés – comme l'aide aux charges fixes, le programme de chômage partiel ou le fonds d'aide en faveur des organisations à but non lucratif – seront maintenues. Les dépenses d'investissement, en particulier dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, des transports publics et de la digitalisation, sont en hausse. Les politiques actives du marché de l'emploi vont remplacer les dépenses au titre des indemnités de chômage partiel.

COISSANCE ET INFLATION (%)



GRAPHIQUE 1

SOURCE : BNP PARIBAS

Quoi qu'il en soit, les dépenses publiques devraient baisser de 1,3% par rapport à 2020, où elles ont été poussées à la hausse par plusieurs mesures d'urgence. Côté recettes, l'effet de certaines mesures d'aide comme l'imputation des pertes sur exercices antérieurs, se fera pleinement sentir. Par ailleurs, le taux marginal d'imposition de la première tranche de revenu sera abaissé. Cependant, cela sera compensé par l'accroissement des recettes fiscales liées au dynamisme attendu de la reprise. Le ratio des recettes des administrations publiques devrait reculer à 47,1 % du PIB contre 47,9 % en 2020. Le déficit pourrait être ramené à 6,3 % du PIB, contre 9,5 % en 2020. Enfin, le ratio dette/PIB devrait augmenter à 84,8 % contre 84 % en 2020. En 2019, il s'élevait à 70,5 %.

UN SECTEUR PRIVÉ SÉRIEUSEMENT FRAGILISÉ

Après la récession de 2020 (-7,5 %), l'activité économique devrait rebondir à 3,5 % en 2021. La fragilité du secteur des sociétés non financières constitue le principal risque pesant sur l'économie. La rentabilité des entreprises, qui se situait déjà à un niveau bien inférieur à celui de la Grande récession, a accusé une nouvelle contraction. De surcroît, le ratio d'endettement du secteur des entreprises a augmenté de treize points de base, à près de 324%, au premier semestre 2020. Malgré la forte baisse de l'activité, le nombre de procédures de faillites et d'insolvabilité, enregistré en 2020, sera probablement inférieur à celui de 2019, en raison des mesures juridiques prises pendant la crise de la Covid-19. Néanmoins, on peut s'attendre à une augmentation des procédures d'insolvabilité une fois que ces mesures auront expiré.

Achévé de rédiger le 7 décembre 2020

Raymond Van der Putten

raymond.vanderputten@bnpparibas.com

